

Volet *Ateliers culturels à l'école* Formulaire de présentation de projet

Nom de l'établissement :	N° d'établissement :
Année scolaire :	

Répondre aux affirmations suivantes.

Tous les artistes, écrivains et organismes culturels participant au projet décrit dans ce formulaire ont été joints au préalable, sont disponibles aux dates indiquées et sont inscrits au Répertoire culture-éducation .	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Au moins un enseignant sera présent en tout temps pendant les ateliers donnés par les ressources culturelles.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les ateliers sont offerts à un groupe de 35 élèves au maximum.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

A – Description du projet

Titre du projet :
Date(s) prévue(s) du projet :

Responsable du projet

Nom :	Fonction :	
Courriel :	Téléphone (bureau) :	Poste :

Ressource(s) culturelle(s)

Nom de l'artiste, de l'écrivain ou de l'organisme culturel	Fonction	Nombre de représentant(s) délégué(s) par l'organisme culturel	Nombre de journées de présence

Ateliers culturels

Un atelier correspond à la rencontre d'un groupe d'un maximum de 35 élèves avec une ressource culturelle.

Nombre de groupes d'élèves :	Nombre d'ateliers par groupe d'élèves :
Nombre total d'ateliers réalisés en classe :	Nombre total d'ateliers réalisés par visioconférence :
Indiquer la raison pour laquelle l'atelier ne peut avoir lieu en présence :	

Nombre de participations d'élèves

Les élèves participant à plusieurs ateliers culturels doivent être comptabilisés pour chaque participation. Par exemple, si les 35 mêmes élèves participent à 2 ateliers culturels distincts dans le cadre d'un projet, 70 participations d'élèves seront comptées.

Éducation préscolaire et enseignement primaire				Enseignement secondaire	
Préscolaire	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle

Brève description de ce qui sera fait avec les élèves à chacune des phases indiquées
Phase de préparation
Phase de réalisation
Phase de réinvestissement

B – Grille de calcul

Les calculs sont faits automatiquement lorsque la grille est remplie électroniquement.

	Dépenses admissibles ¹	Dépenses non admissibles (s'il y a lieu)
A Honoraires de la ressource culturelle (525 \$ par personne par jour)		
B Taxes sur les honoraires de la ressource culturelle, s'il y a lieu		
C Transport de la ressource culturelle		
D Repas de la ressource culturelle		
E Hébergement de la ressource culturelle		
F Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par la ressource culturelle (maximum de 100 \$ par jour)		
G Paiement à remettre à la ressource culturelle au terme du projet (A+B+C+D+E+F)		
H Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par l' école (maximum de 500 \$ par jour) S'il y a lieu, précisez :		
I Frais d'achat de livres pour les ateliers d'écrivains (maximum de 420 \$ par jour)		
J Total des dépenses admissibles (A+B+C+D+E+F+H+I)		
K Frais de préparation et d'administration (maximum 15 % de J)		
L Calcul de l' aide financière maximale (75 % de J + 75 % de K)		
M Autres dépenses S'il y a lieu, précisez :		
N Coût total du projet		

C – Signature

Directrice ou directeur de l'école	
Nom :	
Signature :	Date (année-mois-jour) :

¹ Les montants indiqués dans la colonne des dépenses admissibles doivent être conformes aux règles administratives du volet *Ateliers culturels à l'école* du [programme La culture à l'école](#) et inclure les taxes. Si la ressource culturelle est assujettie aux taxes, ces dernières doivent être indiquées dans la colonne des dépenses admissibles, à la ligne B.